



Réintégration de la fonction publique malgré une révocation?

Par **bouriquepopo**, le **20/04/2013** à **23:40**

Bonjour,

J'ai été révoqué de la fonction publique d'Etat il y a dix ans. Je n'ai eu aucune condamnation et mon casier judiciaire est vierge.

J'ai l'opportunité de pouvoir être recruté au sein d'une commune.

Est ce que je peux de nouveau être titularisé?

Est ce que ma révocation peut me nuire pour ma future carrière? Les communes ont elles accès à des fichiers centralisés qui permettent d'obtenir ce type d'information que je ne souhaite, bien sure, pas divulguer?

Je vous remercie par avance de l'attention prise à ma question.

Par **P.M.**, le **21/04/2013** à **10:19**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

Par **bouriquepopo**, le **21/04/2013** à **12:09**

Je vous remercie d'avoir pris soin de me répondre.

Je n'ai pas de contact avec des représentants syndicaux et comme je l'ai écrit, je souhaite rester discret quant à ma requête. PAR contre, si vous avez un site Internet d'un syndicat qui pourrait m'apporter une réponse, je suis preneur.

Bonne journée à vous et merci encore.

Par **P.M.**, le **21/04/2013** à **12:39**

Je crois que c'est assez compliqué que cela dépend du motif de révocation mais comme je ne suis pas spécialiste du statut de droit public je préfère vous envoyer éventuellement vers un forum spécialisé que vous pourriez trouver par votre moteur de recherches internet...